

**L'**an deux mille treize, le 3 octobre à 20h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 septembre 2013

**Présents** : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREGNAUCOURT, Adjoints au Maire, Jeannine DEWEZ, Jean DEREGNAUCOURT, Annie DUPUIS, Joël BAERT, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Grégory DOLIGEZ, Ingrid VERON, Christophe BRAEM, Bénédicte GORISSE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Elisabeth ASSUNCAO

**Ont donné pouvoir** : Nadine SAVARY à Grégory DOLIGEZ, Didier BAERT à André PLUQUE, Daniel GRUSZCZYNSKI à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Corinne PLAISANT à Annie DUPUIS, Frédéric SZYMCZAK à Michèle ABELOOS

**Absents**: Christophe MONDOU

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Elisabeth ASSUNCAO et la remercie d'avoir intégré le Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Vincent GOASDOUE.

---

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Prix des maisons fleuries 2013
- 2/ Prix des décorations de Noël 2013
- 3/ Subvention à Jardin Cour Diffusion
- 4/ Subvention à la Maison Leroux
- 5/ Garanties d'emprunt NOREVIE
- 6/ Ouverture de crédit - Ventes à régulariser
- 7/ Ouverture de crédit - Amortissement de subventions
- 8/ Admission en non-valeur Véronique STIEVENARD
- 9/ Rapport 2012 sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau et d'assainissement

- 10/ Adhésion de nouvelles Communes au SIDEN-SIAN
- 11/ Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN
- 12/ Affiliation volontaire au CDG 59 de la Ville de Dunkerque
- 13/ Echange de terres entre l'OGEC et la Ville
- 14/ Vente des parcelles ZD 139 et ZD 160
- 15/ Mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un plateau multisports
- 16/ Mise à disposition d'un terrain pour la réalisation d'un parking
- 17/ Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire
- 18/ Convention avec l'Oiseau Lyre
- 19/ Convention avec « Avec et Pour le Mali »
- 20/ Convention avec le B.C.O.
- 21/ Convention avec le club de badminton
- 22/ Convention avec la Concorde
- 23/ Convention avec le T.C.O.P.
- 24/ Convention avec le Stade Orchésien
- 25/ Dispositif de participation citoyenne

---

- 1 -

### **Prix des maisons fleuries 2013**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur André PLUQUE, conseiller municipal délégué au développement durable et au cadre de vie, d'attribuer les prix au concours des maisons fleuries pour l'année 2013 comme suit

- 5 prix de 65 €
- 3 prix de 45 €
- 3 prix de 40 €
- 3 prix de 35 €

TOTAL 685 €

A cette somme s'ajoutera l'achat de lots de jardinage qui serviront à récompenser les autres candidats pour un montant de 1 235 €.

Monsieur le Maire félicite les employés communaux pour le fleurissement de la ville qui est de plus en plus remarqué. Il souligne également une augmentation des personnes participant à ce concours : ils étaient 55 candidats en 2012, ils sont 63 en 2013.

### **Prix des décorations de Noël 2013**

Sur proposition de Monsieur Didier BAERT, Adjoint aux Fêtes, Monsieur le Maire suggère d'octroyer, comme chaque année, des prix pour les Orchésiens qui participent à l'animation de la ville en décorant leur façade d'habitation pour les fêtes de fin d'année 2013.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les prix de 2012, à savoir un prix de 80 €, 50 €, 30 €, 20 € et 15 € dans chacune des catégories suivantes : appartements, maisons mitoyennes, maisons individuelles et vitrines des commerçants

ADOpte à l'unanimité.

### **Subvention à Jardin Cour Diffusion**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention d'aide au démarrage de 150 € à l'Association Jardin Cour Diffusion ayant pour but de promouvoir, former, conseiller et diffuser des spectacles vivants.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'aide au démarrage de 150 € à l'Association Jardin Cour Diffusion.

### **Subvention à la Maison Leroux**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 10 000 € à la Maison Leroux afin de contribuer aux actions de celle-ci. Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année au moment du vote des subventions, la Commune avait eu des informations de la Maison Leroux précisant que la subvention municipale n'était plus pertinente. Il y a eu une mauvaise coordination entre les services de la Maison Leroux et les services municipaux puisque la Maison Leroux a sollicité à nouveau la Commune pour participer aux actions présentées par le Syndicat d'Initiative sur la communication municipale.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'Association La Maison Leroux.

- 5 -

### **Garanties d'emprunt NOREVIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder sa garantie au bailleur social NOREVIE pour le remboursement de prêts pour la construction de 75 logements au Carnoy (52 logements collectifs et 23 logements individuels).

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la demande de garantie communale sollicitée par la SA d'HLM NOREVIE.

Monsieur le Maire et Madame Michèle ABELOOS soulignent que la remise de clefs de 17 logements a eu lieu jeudi 26 septembre dernier.

- 6 -

### **Ouverture de crédit - Ventes à régulariser**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une ouverture de crédit afin de régulariser certaines ventes comme suit :

#### •Cession espaces communs par France lot à la commune

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 art. 2111 S/F 01 + 10 257 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 art. 1328 S/F 01 + 10 257 €

#### •Cession espaces communs par SNC PRO AMENAGE à la commune

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 art. 2111 S/F 01 + 2132 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 art. 1328 S/F 01 + 2 132 €

#### •Déclassement et vente commune/DELEERSNYDER-PERROT et PLANCO-

BOULET

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 art. 2111 S/F 01 + 3 320 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 art. 1021 S/F 01 + 3 320 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits pour les ventes à régulariser.

---

- 7 -

### **Ouverture de crédit - Amortissement de subventions**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une ouverture de crédit afin de compléter les écritures pour les amortissements de subventions comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre 042 art. 777 S/F 01 + 1 400 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 art.13918 S/F 01 + 1 400 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 S/F01 + 1 400 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 S/F 01 + 1 400 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits pour compléter les écritures des amortissements de subventions.

---

- 8 -

### **Admission en non-valeur Véronique STIEVENARD**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une admission en non-valeur due au, titre de recettes au nom de Madame Véronique STIEVENARD pour lesquelles le

receveur municipal n'a pas les moyens de procéder au recouvrement des créances pour des frais de garderie pour un montant de 11,02 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur due au titre de recette pour les frais de garderie.

---

- 9 -

### **Rapport 2012 sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau et d'assainissement**

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution et d'assainissement pour l'année 2012 est présenté par Monsieur Guy DERACHE.

Monsieur DERACHE explique qu'il va y avoir des changements puisque la population va payer l'eau 2,32 % plus chère entre la distribution de l'eau et l'assainissement. Il souligne que c'est l'assainissement qui coûte le plus cher puisque jusqu'à présent les boues pouvaient être répandues sur les champs des agriculteurs dans la mesure où les boues ne sont pas polluées par le plomb, etc... Il souligne que si demain, les boues étaient polluées, il faudrait les traiter ce qui reviendrait plus cher pour le consommateur. Le syndicat se porte bien : environ 600 communes y adhèrent, tous les ans environ une dizaine de communes le rejoignent. Les communes adhérentes au SIDEN-SIAN ne payent rien en ce qui concerne les travaux, le coût de ces travaux est pris en charge par le syndicat. Pour les travaux effectués sur Orchies, le SIDEN-SIAN a engagé 350 000 €. Le syndicat compte actuellement entre 500 et 550 personnes, de nouvelles personnes viennent d'être embauchées pour vérifier la qualité de l'assainissement. Sur Orchies, très peu de personnes ne sont pas reliées au réseau collectif, mais dans d'autres communes plus isolées, le problème de réseau non collectif se pose et les personnes vont devoir avoir une « mini station » chez eux et ils devront payer pour la conformité de cette dernière.

Monsieur Guy DERACHE, en réponse à Monsieur Christophe BRAEM, souligne que la nouvelle intercommunalité fera sans doute appel au SIDEN-SIAN dans la mesure où pratiquement toutes les communes sont adhérentes au syndicat au moins pour la compétence distribution de l'eau.

Monsieur Grégory DOLIGEZ demande si toutes les entreprises faisant des travaux ne pourraient pas intervenir au même moment. Monsieur Guy DERACHE souligne que quand la Municipalité programme des travaux, elle demande à tous les concessionnaires s'ils ont des travaux à effectuer. Cela ne pose pas de problème pour le SIDEN-SIAN mais pour les autres entreprises telles que ERDF et GRDF, le parcours est chaotique pour avoir une

réponse. Monsieur DERACHE ajoute qu'une entreprise qui fait des branchements d'eau ne fait que trois maisons par jour, afin que les consommateurs puissent bénéficier de cette ressource le soir.

---

- 10 -

### **Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN**

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un avis favorable à l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes de VESLUD (Aisne) pour la compétence I « Assainissement collectif », INCHY EN ARTOIS (Pas de Calais) pour la compétence I « Assainissement collectif » et II « Assainissement non collectif », de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre pour la Commune de QUIEVELON (Nord) pour la Compétence I « Assainissement collectif », II « Assainissement non collectif » et III « Eaux pluviales » et de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre pour les Communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMEs, FERRIERE LA PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON et VIEUX MESNIL pour la compétence IV « Eau potable et industrielle ».

---

- 11 -

### **Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant pour objet :

- De l'habiliter à exercer une compétence supplémentaire de « Défense Extérieur Contre d'Incendie »,
  - De mettre en adéquation les attributions de la compétence « Assainissement pluvial » avec la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
  - De modifier les modalités actuelles de constitution du Comité Syndical rendues nécessaires par l'adjonction d'une compétence à la carte supplémentaire et par les réformes de l'Intercommunalité.

Monsieur DERACHE explique que ces modifications statutaires sont surtout relatives à la compétence Défense Incendie que NOREADE veut prendre à sa charge. Cela aura un coût pour les Communes : une redevance de 3 € par habitant. Les communes ne sont pas dans l'obligation de laisser cette compétence à NOREADE, c'est un volontariat. Si la compétence était transféré pour Orchies cela reviendrait à environ 30 000 € et la compétence défense incendie coûte actuellement moins cher à la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

---

- 12 -

### **Affiliation volontaire au CDG 59 de la Ville de Dunkerque**

A la demande de la Commune de Dunkerque,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un Avis favorable à l'affiliation volontaire de la Commune de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord.

---

- 13 -

### **Echange de terres entre l'OGEC et la Ville**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer la cession à titre gratuit à l'OGEC d'une superficie de 361 m<sup>2</sup>. En effet, il rappelle que par délibération du 19 mai 2000, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'échange de terrains suivants :

- La cession par la Ville à l'OGEC de la partie terminale de l'allée Alphonse Leroux, d'une surface de 645 m<sup>2</sup>,
- La cession par l'OGEC à la Ville d'un parking et d'une aire de retournement de véhicules située à l'entrée du Collège, d'une surface de 503 m<sup>2</sup>.

Il s'avère que seule la vente de l'OGEC à la Ville a été actée par un acte notarié en date du 23 avril 2010. La Ville a été interpellée par des riverains, dont la parcelle n'aurait plus d'accès sur le domaine public si l'échange était maintenu tel que décidé en 2000. Monsieur le Maire propose donc d'une part, d'acter la vente de la Ville à l'OGEC d'une surface de 361 m<sup>2</sup> et d'autre part, de reclasser dans le domaine public une surface de 281 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire,

Appelé à délibérer,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente à l'OGEC d'une superficie de 361 m<sup>2</sup> et le reclassement dans le domaine public d'une surface de 281 m<sup>2</sup>.

---

- 14 -

### **Vente des parcelles ZD 139 et ZD 160**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente des parcelles cadastrées ZD 139 et ZD 160 d'une superficie de 1 395 m<sup>2</sup> à Monsieur Jules CARLIER au prix de 700 € (estimation du service des domaines), frais de notaire en sus. Il rappelle que ces parcelles sont enclavées en bordure d'autoroute et ne sont d'aucune utilité pour la Commune. Les agriculteurs y déposaient d'ailleurs leur fumier et des betteraves.

Monsieur le Maire souligne que par cette délibération, la Commune résout un problème de voisinage. Monsieur CARLIER ne souhaitant plus avoir des tas de betteraves et du fumier à proximité de son domicile, il achète le terrain en accord avec l'agriculteur qui a trouvé un terrain de repli pour déposer les betteraves et le fumier.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente des parcelles ZD 139 et ZD 160 au profit de Monsieur Jules CARLIER.

---

- 15 -

### **Mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un plateau multisports**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Cœur de Pévèle la parcelle cadastrée D 1166 afin de lui permettre d'y réaliser un plateau multisports en face du Collège du Pévèle. En effet, la Communauté de Communes a l'opportunité de créer un city park qui est une aire de jeux où les jeunes peuvent jouer au hand, foot, basket... sur un terrain soit synthétique, soit en macadam. La superficie de la parcelle est de 713 m<sup>2</sup>. Le Conseil Général participe au financement de ce city park, puisque ce dernier pourra être utilisé par le collège pendant les heures scolaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Parc du Millénum va être clôturé et qu'il y aura courant 2014 une aire de jeux pour les enfants. Il souligne qu'en qualité de Parlementaire, il mettra par le biais de sa réserve parlementaire 20 000 € sur ce projet. Ce qui représente 50% du montant du projet.

Madame Viviane SLUSAREK se félicite de l'aménagement et de la clôture du Parc du Millénum qui a été un travail de longue haleine avec les Conseils de quartiers pour la tranquillité des riverains.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition de la parcelle D 1166 au profit de la Communauté de Communes pour la réalisation d'un city park.

---

- 16 -

### **Mise à disposition d'un terrain pour la réalisation d'un parking**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à disposition de la parcelle cadastrée C 142 au profit de la Communauté de Communes du Cœur de Pévèle, en face de la piscine afin d'y réaliser un parking. La parcelle mesure 2 310 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a lancé l'appel d'Offres. Ce parking contiendra environ une centaine de places de stationnement supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition de la parcelle C 142 au profit de la Communauté de Communes pour la réalisation d'un parking.

---

- 17 -

### **Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, d'approuver le recrutement d'enseignants pour animer les Temps d'Activités Périscolaires. En effet, la réglementation des cumuls d'activités permet aux fonctionnaires de l'Education Nationale d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal. Pour la rémunération, une réglementation spécifique fixée par décret précise le montant de rémunération des heures effectuées dans ce cadre à 24,25 € brut. Il souligne que ce dispositif concerne 8 instituteurs sur la Commune d'Orchies : 6 à l'école Joliot Curie, 1 à l'école Jules Ferry et 1 à l'école maternelle Roger Salengro.

Monsieur le Maire souligne que la réforme des rythmes scolaires fonctionne bien sur la Commune : sur 700 enfants scolarisés, 630 enfants participent de manière volontaire à

ces activités. Il rappelle également que depuis Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale de l'époque, le passage à la semaine de quatre jours posait problème : une commission a alors été mise en place. Depuis l'alternance, le Ministre, se basant sur le rapport de ce collège d'experts, a remis à l'ordre du jour la semaine de quatre jours et demi.

Monsieur le Maire souligne que sur le territoire, il a été possible de mettre en place cette réforme dès la rentrée scolaire 2013 dans la mesure où la Commune bénéficie des forces vives en commençant par les enseignants, ensuite par un tissu associatif volontaire. Cette réforme bouscule les habitudes aussi bien au niveau des services municipaux, de l'Education Nationale que de la vie de famille. Cette réforme reviendra à 50 000 € sur le budget municipal. C'est un choix politique que la Commune a voulu mener.

Monsieur Christophe BRAEM ne remet pas en cause la manière dont la réforme a été mise en place sur Orchies, mais il regrette l'inégalité territoriale à ce sujet. Il pense aux petites communes rurales qui n'ont pas d'école et pour lesquelles la demi-journée supplémentaire fait prendre aux enfants les transports en commun. Une réforme générale d'une telle ampleur ne met-elle pas en péril l'unité républicaine sur l'ensemble du territoire. Les territoires ruraux semblent être en difficultés par la mise en place de cette réforme.

Monsieur Eric PECQUEUR souligne que pour lui la réforme des rythmes scolaires ne représente pas le problème numéro 1 de l'Education Nationale. La situation continue à se dégrader dans les écoles pour le personnel, les enseignants et les enfants. Pour stopper cette dégradation, il faudrait des dizaines de milliers d'embauches supplémentaires. En qualité de syndicaliste, il ne pense pas que les heures supplémentaires résolvent le problème.

En réponse Monsieur le Maire répond que depuis la rentrée 2013 et ce depuis plus de 10 ans, c'est la première fois, que le gouvernement recrute autant d'enseignants. Il estime que la réforme qui est mise en place s'applique justement au primaire car les enfants des classes primaires ont les plus mauvaises évaluations de l'Europe. Ils doivent savoir lire et écrire et aujourd'hui il existe un problème à ce sujet. Il estime également que les enseignants qui ont voulu s'impliquer le font sur la base du volontariat. Pour tout travail, une rémunération doit être apportée.

Monsieur Jean DEREIGNAUCOURT revient sur cette « tempête » relative à la réforme puisque tout le monde était d'accord pour revenir aux 4,5 jours. Il explique que le passage aux 4 jours s'est fait en grande partie pour répondre aux lobbies des hôteliers et autres professionnels des loisirs et du tourisme. A l'époque, on s'était préoccupé non pas des enfants mais des parents. Aujourd'hui, on s'occupe de l'enfant : l'école est plus ouverte, elle est enrichie par l'apport de nouvelles matières culturelles, sportives et autres ...

Madame Catherine LECOINTRE fait référence à la note de synthèse où il était stipulé le recrutement d'un enseignant. Monsieur le Maire lui explique que c'est une délibération générale et qu'elle concerne plusieurs enseignants. Elle demande des explications sur cette réforme et notamment à qui incombe la responsabilité de ces enfants.

Le Maire répond que les enfants sont à partir de la sortie de l'école sous la responsabilité des animateurs. Monsieur le Maire explique qu'il y a trente deux ateliers : certaines activités se font dans l'enceinte de l'école et d'autres à l'extérieur. Le temps de

transport est limité et le temps d'activité se monte à environ 40 voire 45 minutes. Des navettes ont été mises en place pour limiter le temps de transport.

Madame Nelly THIEFFRY informe l'Assemblée que pour la rentrée un 4 pages est sorti pour informer tout un chacun des différentes activités et du coût de la réforme.

Monsieur Eric PECQUEUR souligne qu'il y a en France plusieurs maires socialistes qui n'appliquent pas la réforme des rythmes scolaires pour des raisons différentes. Il ne participera donc pas aux réunions de travail sur ce sujet parce que ce n'est pas le problème prioritaire.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE le recrutement d'enseignants dans le cadre d'activités accessoires.

---

- 18 -

#### **Convention avec l'Oiseau Lyre**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec l'Oiseau Lyre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 5 548 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec l'Oiseau Lyre et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 19 -

#### **Convention avec « Avec et pour le Mali »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec l'Association Avec et pour le Mali dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 540 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec l'Association Avec et Pour le Mali et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 20 -

#### **Convention avec le B.C.O.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec le B.C.O. dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 1 737,50 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec le B.C.O. et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 21 -

#### **Convention avec le club de badminton**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec le club de badminton dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 1 560 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec le club de badminton et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 22 -

#### **Convention avec la Concorde**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec la Concorde dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 3 780 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec la Concorde et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 23 -

### **Convention avec le Tennis club Orchies Pévèle**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec le T.C.O.P. dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le coût annuel total des activités proposées par cette association se monte à 3 604,27 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec le T.C.O.P. et autorise Monsieur le Maire à la signer.

---

- 24 -

### **Convention avec le Stade Orchésien**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec le Stade Orchésien dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il souligne que toutes les activités proposées par le Stade Orchésien sont assurées à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec le Stade Orchésien et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## Participation citoyenne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Commune au dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif est fondé sur la solidarité de voisinage. Il vise à développer au sein de la population des réflexes d'information à destination de la police et de la gendarmerie, de nature à prévenir ou mettre en échec la délinquance. Ce dispositif est complémentaire de l'action habituelle de la gendarmerie. C'est une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité du secteur par une action concertée et partenariale avec la population. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion sur le sujet aura lieu le mercredi 16 octobre à 19 heures. Les Conseils de Quartiers sont favorables à ce dispositif.

Monsieur Grégory DOLIGEZ estime que la réunion publique aurait dû avoir lieu avant le vote de la délibération en Conseil Municipal afin de débattre sur le problème.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que c'est la procédure : le vote de la délibération devant être antérieur à la réunion publique.

Monsieur Grégory DOLIGEZ estime que ce n'est pas au citoyen lambda de surveiller ses voisins. Il souligne qu'à partir de 18 heures, on ne voit plus de voitures de gendarmerie tourner dans la ville.

Monsieur le Maire ne peut accepter les propos de Monsieur DOLIGEZ : il souligne que la participation citoyenne ne consiste pas à dénoncer ses voisins, à surveiller ses voisins. Il ne s'agit pas de faire de la délation. Monsieur le Maire explique par exemple que si les volets du voisin ne sont pas ouverts, il se passe quelque chose. Cela va être transmis à un référent qui va prévenir la gendarmerie, les services sociaux et plus particulièrement le service concerné.

Madame Viviane SLUSAREK souligne que l'idée principale est celle du voisin solidaire, comme elle existe déjà. L'idée est l'importance de faire attention les uns aux autres. Il s'agit d'avoir un partenariat efficace avec la gendarmerie.

Monsieur Grégory DOLIGEZ informe que ces règles existent déjà. Il souligne également qu'il est plus facile de faire déplacer la police municipale que la gendarmerie.

Monsieur Jean DEREGNAUCOURT souligne que la convention est nécessaire puisque celle-ci fixe les règles et qu'avec elle, il n'y aura pas de dérapages que l'on puisse craindre.

Monsieur Christophe BRAEM estime qu'il n'y a pas besoin de convention parce que cela paraît normal. Mais hélas, non : ce sens civique de l'attention du voisin tend à disparaître. Cette convention va fixer les règles qui vont encadrer ce qui doit être le plus naturel possible. Ce n'est pas la personne qui voit quelque chose d'anormal qui va prévenir les services mais elle va prévenir un référent qui va faire le nécessaire. Ce sens civique se perd et c'est aux collectivités d'essayer de le remettre en place.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de Monsieur Eric PECQUEUR et l'abstention de Madame Nadine SAVARY et Monsieur Grégory DOLIGEZ,

APPROUVE le dispositif de participation citoyenne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet et le Procureur de la République.

La séance est levée à 22 h 15

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Gérard DEPRET	
Michèle ABELOOS	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jeannine DEWEZ	
Jean DEREIGNAUCOURT	
Annie DUPUIS	
Joël BAERT	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Grégory DOLIGEZ	

Ingrid VERON	
Christophe BRAEM	
Bénédicte GORISSE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Elisabeth ASSUNCAO	
Nadine SAVARY (Procuration à Grégory DOLIGEZ)	
Didier BAERT (Procuration à André PLUQUE)	
Daniel GRUSZCZYNSKI (Procuration à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (Procuration à Dominique BAILLY)	
Corinne PLAISANT (Procuration à Annie DUPUIS)	
Frédéric SZYMCAK (Procuration à Michèle ABELOOS)	